

DÉLIBÉRATION 2023 09 – Approbation du Budget primitif 2023 - Budget principal

Séance du Comité syndical du 21 mars 2023,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le budget primitif prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole pour l'année 2023. Ce dernier est établi et équilibré sur la base des prévisions.

En outre, conformément aux dispositions spécifiques imposées par la comptabilité publique concernant les provisions pour risques et litiges, il convient d'approuver dans le cadre de ce budget, la constitution de l'annuité 2023 soit 10,25 M€.

BUDGET PRINCIPAL (socle commun Autolib')

La fin de la DSP constatée en juin 2018 a entraîné une modification de la forme du budget. Le budget principal était auparavant constitué de flux financiers (redevances d'occupation, subventions d'équipements) qui ne faisaient que transiter par le Syndicat. Ces flux n'existent plus, le budget est maintenant équilibré par une contribution des collectivités. Cette forme perdurera tant que les procédures en lien avec la résiliation se poursuivent. L'emprunt quant à lui est désormais totalement remboursé.

Dépenses de fonctionnement (15 918 300€)

○ Dépenses réelles de fonctionnement (12 553 600 €) :

Charges de personnel

1 210 000 € (9,64% des dépenses réelles)

La masse salariale globale du Syndicat (budget principal et budget annexe) représente 1 845 000 € en 2023 contre 1 720 200 € en 2022, en hausse de 124 800 €, soit 7,25%.

Cette évolution est due à la révision de la répartition de la masse salariale entre les deux budgets en 2023 : l'inscription sur le budget général augmente alors que celle sur le budget annexe diminue. La refacturation (recette de fonctionnement) entre les deux budgets est, elle aussi, ajustée pour tenir compte de cette nouvelle répartition.

Les charges de gestion courante du Syndicat

802 000 € sont proposés à l'inscription en 2023 soit 6,39% des dépenses réelles.

Ces charges regroupent l'ensemble des frais de fonctionnement du Syndicat, dont notamment les honoraires (340 000 €), les contrats de prestation de service (140 000 000 €), le loyer (218 200 €), etc.

Document communiqué en vertu de
l'article 1075-200021624-20230321-202309-DE
Date de réception préfecture : 22/03/2023

Ces charges enregistrent une hausse importante (234 023,83 €, soit 41,20%) par rapport à 2022 en raison notamment de l'augmentation prévisionnelle des honoraires relative au contentieux Autolib'.

Charges exceptionnelles

58 500€ (0,47% des dépenses réelles)

Les indemnités des élus

73 100 € (0,58% des dépenses réelles)

Dotations provisions

10 250 000 € (81,65 % des dépenses réelles)

En 2019, le syndicat avait mis en place une provision de 20 millions d'euros pour risques dans le cadre de la résiliation de la DSP et prévu de la constituer par étalement sur 5 ans. Ainsi, 4 millions d'euros ont été votés au budget primitif de 2022.

En date du 22 juin 2022, dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget principal, le Syndicat a approuvé l'augmentation de 12,5 M€ de cette provision, portant son montant à 32,5 M€.

Ainsi, pour les deux dernières années de constitution de la provision (2022 et 2023), les versements des collectivités adhérentes ont été portés de 4M€ par an à 10,25M€ par an. Ceci a engendré une modification du montant des contributions annuelles de 2022 et de 2023 qui ont été portées de 3 600 € à 9 211 € par station.

Dépenses imprévues

160 000 € (1,27% des dépenses réelles)

○ **Dépenses d'ordre (3 364 700 €) :**

Les dépenses d'ordre correspondent aux amortissements des subventions versées à la Société Autolib' pour la construction des stations (50 000 à 60 000 € par station), du matériel et du mobilier acquis par le Syndicat pour son fonctionnement courant (informatique, licences, meubles de bureaux).

Recettes de fonctionnement (15 918 300 €)

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230321-202309-DE
Date de réception préfecture : 22/03/2023

○ **Recettes réelles de fonctionnement (13 074 300 €) :**

Contribution des Villes adhérentes

11 698 750 € (89,48% des recettes réelles)

Pour mémoire, le montant par station de la contribution obligatoire des collectivités au fonctionnement du Syndicat pour le socle commun Autolib' telle que prévue à l'article 14 des statuts du Syndicat était fixée au budget 2022 à 10 511 € (1 300 € pour le fonctionnement du Syndicat et 9 211 € permettant la couverture des provisions).

Pour le budget primitif 2023, il est proposé de reconduire ces contributions à l'identique soit :

- 1 300 € permettant de couvrir les dépenses de fonctionnement du Syndicat ;
- 9 211 € permettant la couverture des provisions.

Mise à disposition de personnel facturé au budget annexe de la Régie Velib' et dépenses réalisées par le Budget Autolib' pour le compte du Budget annexe de la régie Velib' (refacturation)

1 365 000 € (10,44% des recettes réelles)

Le personnel mutualisé, affecté principalement aux tâches administratives, financières juridiques et comptables, le loyer et les autres frais généraux font l'objet d'une refacturation au budget annexe.

Produits divers

10 550 € (0,08% des recettes réelles)

○ **Recettes d'ordre (2 844 000 €)**

Elles correspondent au transfert au compte de résultat des subventions perçues auprès des collectivités pour la construction des stations (50 000 à 60 000 € par station).

Dépenses d'investissement (2 879 000 €)

○ **Dépenses réelles d'investissement (35 000 €) :**

Les inscriptions budgétaires en dépenses d'investissement intègrent :

- Les acquisitions de nouveaux matériels et mobiliers, logiciels, cautions et d'éventuels travaux : 30 000 € soit 85,71% des dépenses réelles.
- Les immobilisations financières : 5 000 €, soit 14,29% des dépenses réelles

○ **Dépenses d'ordre (2 844 000€) :**

Ces dépenses d'ordre sont le pendant des recettes d'ordre de fonctionnement, et correspondent aux amortissements des subventions perçues auprès des collectivités pour la construction des stations (50 000 à 60 000 € par station).

Recettes d'investissement (3 366 000 €)

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230321-202309-DE
Date de réception préfecture : 22/03/2023

- **Recettes réelles d'investissement (1 300 €) :**

Les recettes réelles d'investissement sont les recettes de FCTVA.

- **Recettes d'ordre (3 364 700€) :**

Ces recettes d'ordre sont le pendant des dépenses d'ordre de fonctionnement, et correspondent aux amortissements des subventions versées à la Société Autolib' pour la construction des stations (50 000 à 60 000 € par station), et des amortissements en matériel et mobilier acquis par le syndicat mixte pour son fonctionnement courant (informatique, licences, meubles de bureaux).

Bilan

La section de fonctionnement est en équilibre.

La section d'investissement est en suréquilibre de l'ordre de **487 000 €** consécutivement à l'inscription à la nature 6811 en dépenses de fonctionnement relative à la dotation aux amortissements qui génère des recettes d'ordre en section d'investissement.

Le Président

**DÉLIBÉRATION 2023 09 –
Approbation du Budget primitif 2023 - Budget principal**

Séance du Comité syndical du 21 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 du préfet de la Région d'Ile-de-France, autorisant la création du Syndicat,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu les statuts du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole,
Vu la délibération 2010 08 du 25 février 2010 relative aux amortissements des immobilisations,
Vu la délibération 2012 26 du 13 septembre 2012 relative à l'amortissement des subventions,
Vu la délibération 2016 30 du 19 octobre 2016 relative à l'amortissement des subventions,
Vu la délibération 2023 04 du 21 février 2023 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : APPROUVE le budget primitif du budget principal du Syndicat pour le socle commun Autolib' pour l'exercice 2023 arrêté comme suit :

Fonctionnement

- Dépenses : 15 868 300,00 euros
- Recettes : 15 868 300,00 euros

Investissement

- Dépenses : 2 879 000,00 euros
- Recettes : 3 366 000,00 euros

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés et présentés par chapitre.

Article 2 : DÉCIDE que le Président est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : DÉCIDE que les frais engagés à titre transitoire par le budget Principal en 2023 relatifs aux frais de personnel du budget annexe feront l'objet d'un remboursement.

Article 4 : APPROUVE la constitution de l'annuité 2023 relative à la provision pour risques et litiges d'un montant de **10,25 M€** conforme à l'instruction budgétaire sur la nature 6815.

Le Président,



Sylvain Raifaud

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VÉLIB' METROPOLE - AUTOLIB' ET
VELIB' METROPOLE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20002162400057

POSTE COMPTABLE : DRFIP IDF PARIS

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	21
A4 - Etat des provisions	22
A5 - Etalement des provisions	23
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	25
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	26
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	29
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	30

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 12345	AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE BUDGET PRINCIPAL	BP 2023
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement, - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. <ul style="list-style-type: none"> - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) budgétaires 3.</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.</p>
--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	15 918 300,00	15 918 300,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		15 918 300,00	15 918 300,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 879 000,00	3 366 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 879 000,00	3 366 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	18 797 300,00	19 284 300,00
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	572 976,17	0,00	802 000,00	802 000,00	802 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 335 200,00	0,00	1 210 000,00	1 210 000,00	1 210 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	66 100,00	0,00	73 100,00	73 100,00	73 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 974 276,17	0,00	2 085 100,00	2 085 100,00	2 085 100,00
66	Charges financières	53 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	47 490,00	0,00	58 500,00	58 500,00	58 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	4 000 000,00		10 250 000,00	10 250 000,00	10 250 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 074 816,17	0,00	12 553 600,00	12 553 600,00	12 553 600,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 320 341,34		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 367 569,10		3 364 700,00	3 364 700,00	3 364 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 687 910,44		3 364 700,00	3 364 700,00	3 364 700,00
TOTAL		10 762 726,61	0,00	15 918 300,00	15 918 300,00	15 918 300,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 918 300,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 290 000,00	0,00	1 365 000,00	1 365 000,00	1 365 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	6 240 659,00	0,00	11 698 750,00	11 698 750,00	11 698 750,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	50,00	50,00	50,00
Total des recettes de gestion courante		7 540 669,00	0,00	13 073 800,00	13 073 800,00	13 073 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	300,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 540 969,00	0,00	13 074 300,00	13 074 300,00	13 074 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 843 910,44		2 844 000,00	2 844 000,00	2 844 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 843 910,44		2 844 000,00	2 844 000,00	2 844 000,00
TOTAL		10 384 879,44	0,00	15 918 300,00	15 918 300,00	15 918 300,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 918 300,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	520 700,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	39 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 085,25	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	44 085,25	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 800 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 844 085,25	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 843 910,44		2 844 000,00	2 844 000,00	2 844 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 843 910,44		2 844 000,00	2 844 000,00	2 844 000,00
	TOTAL	4 687 995,69	0,00	2 879 000,00	2 879 000,00	2 879 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 879 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	85,25	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 283 968,63	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 284 053,88	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 284 053,88	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 320 341,34		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 367 569,10		3 364 700,00	3 364 700,00	3 364 700,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 687 910,44		3 364 700,00	3 364 700,00	3 364 700,00

AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	5 971 964,32	0,00	3 366 000,00	3 366 000,00	3 366 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
--	--	--	--	--	--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						3 366 000,00
---	--	--	--	--	--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	520 700,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	802 000,00		802 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 210 000,00		1 210 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	73 100,00		73 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	58 500,00	0,00	58 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	10 250 000,00	3 364 700,00	13 614 700,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	160 000,00		160 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		12 553 600,00	3 364 700,00	15 918 300,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 918 300,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 844 000,00	2 844 000,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	20 000,00	0,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	5 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		35 000,00	2 844 000,00	2 879 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 879 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 365 000,00		1 365 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	11 698 750,00		11 698 750,00
75	Autres produits de gestion courante	50,00	0,00	50,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	2 844 000,00	2 844 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	13 074 300,00	2 844 000,00	15 918 300,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 918 300,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 300,00	0,00	1 300,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 364 700,00	3 364 700,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	1 300,00	3 364 700,00	3 366 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 366 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	572 976,17	802 000,00	802 000,00
60612	Energie - Electricité	4 100,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	100,00	100,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60636	Vêtements de travail	500,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	99 066,17	140 000,00	140 000,00
6132	Locations immobilières	158 200,00	218 200,00	218 200,00
614	Charges locatives et de copropriété	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6156	Maintenance	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6161	Multirisques	5 500,00	6 500,00	6 500,00
6168	Autres primes d'assurance	1 400,00	1 400,00	1 400,00
6182	Documentation générale et technique	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 000,00	10 000,00	10 000,00
6188	Autres frais divers	500,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	217 795,91	340 000,00	340 000,00
6228	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	1 700,00	1 700,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6241	Transports de biens	100,00	100,00	100,00
6251	Voyages et déplacements	600,00	600,00	600,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 200,00	5 200,00	5 200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	500,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 214,09	4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 335 200,00	1 210 000,00	1 210 000,00
6218	Autre personnel extérieur	65 000,00	24 800,00	24 800,00
6331	Versement mobilité	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 000,00	8 000,00	8 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	416 000,00	386 000,00	386 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	20 000,00	20 000,00	20 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	240 000,00	240 000,00	240 000,00
64131	Rémunérations non tit.	130 000,00	130 000,00	130 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	65 000,00	74 000,00	74 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	110 000,00	110 000,00	110 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	150 000,00	134 000,00	134 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	200,00	200,00
6478	Autres charges sociales diverses	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6488	Autres charges	58 000,00	10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	66 100,00	73 100,00	73 100,00
6531	Indemnités	60 000,00	67 000,00	67 000,00
6533	Cotisations de retraite	6 000,00	6 000,00	6 000,00
65888	Autres	100,00	100,00	100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 974 276,17	2 085 100,00	2 085 100,00
66	Charges financières (b)	53 050,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	53 050,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	47 490,00	58 500,00	58 500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	45 490,00	50 500,00	50 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	6 000,00	6 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	4 000 000,00	10 250 000,00	10 250 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	4 000 000,00	10 250 000,00	10 250 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	160 000,00	160 000,00

AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		6 074 816,17	12 553 600,00	12 553 600,00
023	Virement à la section d'investissement	1 320 341,34	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	3 367 569,10	3 364 700,00	3 364 700,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	3 367 569,10	3 364 700,00	3 364 700,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 687 910,44	3 364 700,00	3 364 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 687 910,44	3 364 700,00	3 364 700,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 762 726,61	15 918 300,00	15 918 300,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
-----------------------------------	--	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
--	--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		15 918 300,00
--	--	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 290 000,00	1 365 000,00	1 365 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	1 290 000,00	1 065 000,00	1 065 000,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	0,00	300 000,00	300 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	6 240 659,00	11 698 750,00	11 698 750,00
74748	Participat° Autres communes	6 240 659,00	11 698 750,00	11 698 750,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	50,00	50,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,00	50,00	50,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		7 540 669,00	13 073 800,00	13 073 800,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	300,00	500,00	500,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	300,00	500,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 540 969,00	13 074 300,00	13 074 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 843 910,44	2 844 000,00	2 844 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 843 910,44	2 844 000,00	2 844 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 843 910,44	2 844 000,00	2 844 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 384 879,44	15 918 300,00	15 918 300,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 918 300,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	39 000,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	39 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 085,25	20 000,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 085,25	20 000,00	20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		44 085,25	30 000,00	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 800 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	5 000,00	5 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	5 000,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 800 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 844 085,25	35 000,00	35 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	2 843 910,44	2 844 000,00	2 844 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	2 843 910,44	2 844 000,00	2 844 000,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	266 666,67	266 700,00	266 700,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	128 748,07	128 750,00	128 750,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	2 441 162,37	2 441 200,00	2 441 200,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	3 333,33	3 350,00	3 350,00
13918	Autres subventions d'équipement	4 000,00	4 000,00	4 000,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 843 910,44	2 844 000,00	2 844 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 687 995,69	2 879 000,00	2 879 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 879 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 284 053,88	1 300,00	1 300,00
10222	FCTVA	85,25	1 300,00	1 300,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 283 968,63	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 284 053,88	1 300,00	1 300,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 284 053,88	1 300,00	1 300,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 320 341,34	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 367 569,10	3 364 700,00	3 364 700,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 354 010,26	3 354 100,00	3 354 100,00
28051	Concessions et droits similaires	144,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	5 222,56	5 300,00	5 300,00
28183	Matériel de bureau et informatique	7 172,72	4 200,00	4 200,00
28184	Mobilier	242,60	300,00	300,00
28188	Autres immo. corporelles	776,96	800,00	800,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 687 910,44	3 364 700,00	3 364 700,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 687 910,44	3 364 700,00	3 364 700,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 971 964,32	3 366 000,00	3 366 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 366 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2016-10-19

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS	5	25/02/2010
L	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DIVERS	10	25/02/2010
L	MOBILIER	10	25/02/2010
L	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	5	25/02/2010
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	25/02/2010
L	SUBVENTIONS RECUES	15	13/09/2012
L	SUBVENTIONS VERSEES	30	19/10/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	10 250 000,00		22 250 000,00	32 500 000,00	0,00	32 500 000,00
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES CONTENTIEUX AUTOLIB	4 000 000,00	15/03/2019	16 000 000,00	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00
Provision pour risque et charges contentieux Autolib suite à la résiliation de la DSP	6 250 000,00	22/06/2022	6 250 000,00	12 500 000,00	0,00	12 500 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	10 250 000,00		22 250 000,00	32 500 000,00	0,00	32 500 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Provision pour Risques et Charges relative au contentieux Autolib suite à la résiliation de la DSP	Provision pour Risques et Charges relative au contentieux Autolib suite à la résiliation de la DSP	20 000 000,00	5	16 000 000,00	4 000 000,00	0,00
Provision pour risque et charges relative au contentieux Autolib suite à la résiliation de la DSP	Provision pour risque et charges relative au contentieux Autolib suite à la résiliation de la DSP	12 500 000,00	2	6 250 000,00	6 250 000,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 844 000,00	2 844 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 844 000,00	2 844 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	2 844 000,00	2 844 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 844 000,00	0,00	0,00	2 844 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 366 000,00	III 3 366 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 300,00	1 300,00
10222	FCTVA	1 300,00	1 300,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 364 700,00	3 364 700,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 354 100,00	3 354 100,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	5 300,00	5 300,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 200,00	4 200,00
28184	Mobilier	300,00	300,00
28188	Autres immo. corporelles	800,00	800,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 366 000,00	0,00	0,00	0,00	3 366 000,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 844 000,00
Ressources propres disponibles	IV	3 366 000,00
Solde	V = IV – II (6)	522 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		13,00	0,00	13,00	7,00	4,00	11,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE	A	5,00	0,00	5,00	2,00	2,00	4,00
ATTACHE HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
REDACTEUR	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		16,00	0,00	16,00	9,00	4,00	13,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETP⁽⁵⁾ ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETP⁽⁵⁾ ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CCD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETP⁽⁵⁾ (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATTACHE	A	ADM	718	0,00	3-3-2°	CDI
ATTACHE	A	ADM	696	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE HORS CLASSE	A	ADM	1027	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	995	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif;

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CLU : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachées à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moins du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quote de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes de cabinets.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupe un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupe un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Régie VELIB	10/03/2017	2017-23 - 10/03/2017	20002162400040	Exploitation du service public VELIB	Oui

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercices : 104;

Nombre de membres présents ou représentés : 54

Vote : Pour : 43 Contre : 11 Abstention : 0

Date de la convocation : le 15 mars 2023.

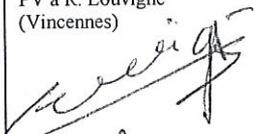
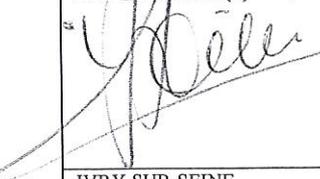
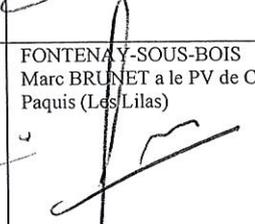
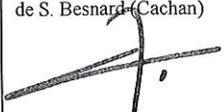
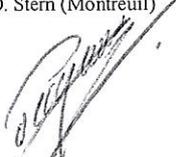
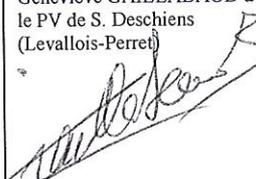
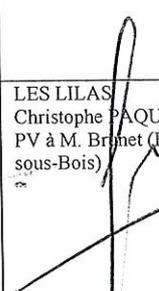
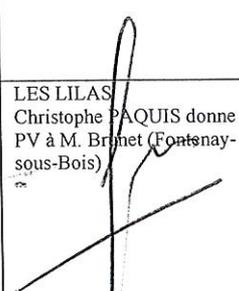
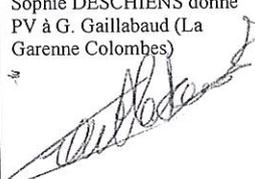
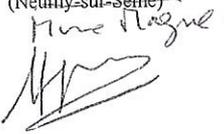
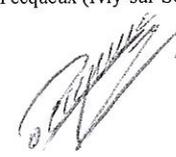
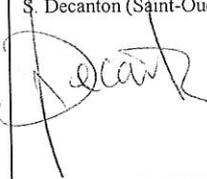
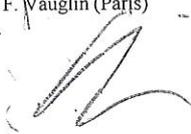
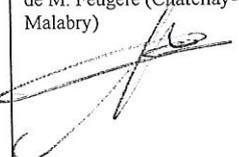
Présenté par le Président, le 21 mars 2023.

Délibéré par le Comité syndical Autolib' et Velib' Métropole, réuni en session plénière, le 21 mars 2023

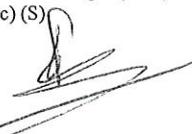
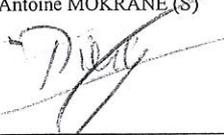
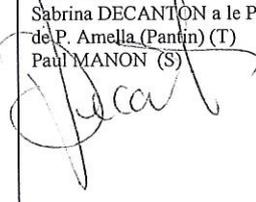
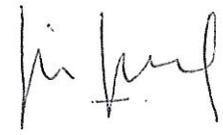
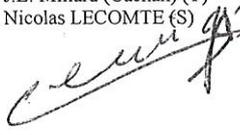
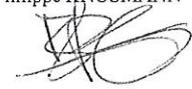
Les membres du Comité syndical

ANTONY Perrine PRECETTI (T) Edouard KALONJI (S)	ARCUEIL Simon BURKOVIC (T) Clothilde GALHIE-LOUISE (S)	ARGENTEUIL Jean-François PLOTEAU (T) Ouissam MECHRIA (S)	ASNIERES-SUR-SEINE Frédéric SITBON a le PV de P. Ollier (MGP)	AUBERVILLIERS Zahia BOUZIDI (T) Cédric SCHROEDER (S)
AULNAY-SOUS-BOIS Matthieu TELLIER (T) Daouda SANOGO (S)	BAGNEUX Bruno TUDER a le PV d'E. Felix (Bagnolet)	BAGNOLET Edith FELIX donne PV à B. Tuder (Bagneux)	BEZONS Michèle VASIC (T) Dejan KRSTIC (S)	BIEVRES Anne PELLETIER-LE BARBIER (Maire) (T)
BOBIGNY Sonia AIROUCHE (T)	BOIS-COLOMBES Stephanka TOUSSAINT (T) Pierre CROSNIER LECONTE (S)	BONDY Laurent COTTE (T) Théo Alexandre FONSECA (S)	BOURG-LA-REINE Cédric NICOLAS donne PV à T. Culang (Saint-Mandé)	BRY-SUR-MARNE Pierre LECLERC (T) Augustin KUNGA (S)
CACHAN Samuel BESNARD donne PV à I. Massard (Gennevilliers)	CHAMPIGNY-SUR-MARNE Yann VIGUIE (T)	CHARENTON-LE-PONT Marie-Hélène MAGNE a le PV de H. de Compiègne (Courbevoie) <i>Mme Magne</i> <i>H. de Compiègne</i>	CHATENAY-MALABRY Marc FEUGERE donne à J.M. Ballet (Puteaux) (T)	CHATILLON Andy KANGOUD (T) Etodie DORFIAC (S)
CHOISY-LE-ROI Kristian BOLLE (T) Sabrina FONTAINE (S)	CLAMART <i>donne</i> Serge KEHYAYAN a le PV de J.P. Mordefroid (Verrières) <i>le 14/03/2023</i> <i>Front de la Seine</i> <i>Front de la Seine</i>	CLICHY-LA-GARENNE Patrice PINARD donne PV à C. du Sartel (Saint-Cloud)	COLOMBES Léopold MICHALLET (T) Maxime CHARREIRE (S)	COURBEVOIE Hervé de COMPIEGNE donne PV à M.H. Magne (Charenton-le-Pont)

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

<p>CRETEIL Sylvie SIMON-DECK (T) Sylvie MELIGNE (S)</p> 	<p>DRANCY Jean-Luc MILLARD donne PV à R. Louvigné (Vincennes)</p> 	<p>DUGNY Quentin GESELL (Maire) (T)</p>	<p>ENGHIEN-LES-BAINS Sophie MERCHAT donne PV à Gabriel Galiotto (Le Blanc-Mesnil)</p>	<p>EPINAY-SUR-SEINE Marius TCHENDJOU (T) Farid BENYAHIA (S)</p>
<p>FONTENAY-AUX-ROSES Mohamed HOUCINI (T) Michel RENAUX (S)</p> 	<p>FONTENAY-SOUS-BOIS Marc BRUNET a le PV de C. Paquis (Les Lilas)</p> 	<p>GARCHES Thierry MARI (T) Bruno GUERRA (S)</p>	<p>GENNEVILLIERS Christophe BERNIER (T) Isabelle MASSARD a le PV de S. Besnard (Cachan)</p> 	<p>GENTILLY Nadine HERRATH (T) Françoise CARTEAU (S)</p> 
<p>IVRY-SUR-SEINE Clément PECQUEUX a le PV de O. Stern (Montreuil)</p> 	<p>JOINVILLE-LE-PONT Laura MANACH (T) Brahim BAHMAD (S)</p>	<p>JUVISY-SUR-ORGE Jacques GODRON (T) Valerie ROQUES (S)</p>	<p>LA GARENNE-COLOMBES Geneviève GAILLABAUD a le PV de S. Deschiens (Levallois-Perret)</p> 	<p>LE BLANC-MESNIL Gabriel GALIOTTO a le PV de S. Merchat (Enghien-les-Bains)</p>
<p>LE BOURGET Catarina MONTEIRO (T) Denis DESRUMAUX (S)</p> 	<p>LE CHESNAY-ROCUENCOURT Marie-Laure MAJOU (T) Richard DELEPIERRE (S)</p> 	<p>LE KREMLIN-BICÈTRE Frédéric RAYMOND (T) Sidi CHIAKH (S)</p>	<p>LE PLESSIS-ROBINSON Benoit BLOT (T) Bernard FOISY (S)</p>	<p>LE PLESSIS TRÉVISE Marc FROT a le PV de M. Budakci (Saint-Maurice)</p>
<p>LE PRÉ SAINT-GERVAIS Laurent BARON donne PV à C. Piercy (Saint-Denis)</p> 	<p>LES LILAS Christophe PAQUIS donne PV à M. Brunet (Fontenay-sous-Bois)</p> 	<p>LEVALLOIS-PERRET Sophie DESCHIENS donne PV à G. Gaillabaud (La Garenne Colombes)</p> 	<p>MAISONS-ALFORT Marie-France PARRAIN donne PV à E. Schindler (Neuilly-sur-Seine)</p> 	<p>MALAKOFF Farid HEMIDI (T) Dominique TRICHET-ALLAIRE (S)</p>
<p>MONTREUIL Olivier STERN donne PV à C. Pecqueux (Ivry-sur-Seine)</p> 	<p>MONTROUGE Paul-André MOULY (T) Matthieu DEVRIENDT (S)</p>	<p>NANTERRE Vincent SOULAGE (T) Gilles GAUCHE-CAZALIS (S)</p> 	<p>NEUILLY-SUR-SEINE Eric SCHINDLER a le PV de M.F. Parrain (Maisons-Alfort)</p> 	<p>NOGENT-SUR-MARNE Antoine GOUGEON (T) Sébastien EYCHENNE (S)</p>
<p>NOISY LE SEC Florent LACAILLE-ALBIGES donne PV à M. Elfassy (Romainville)</p> 	<p>PANTIN Pierric AMELLA donne PV à S. Decanton (Saint-Ouen)</p> 	<p>PARIS Sylvain RAIFAUD a le PV de F. Vauglin (Paris)</p> 	<p>PARIS François VAUGLIN donne PV à S. Raifaud (Paris)</p> 	<p>PUTEAUX Jean-Marie BALLET a le PV de M. Feugère (Chatenay-Malabry)</p> 

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

<p>ROMAINVILLE Julie LEFEBVRE (T) Marc ELFASSY a le PV de F. Lacaille-Albigès (Noisy-le-Sec) (S)</p> 	<p>RUEIL-MALMAISON Frédéric SGARD (T) Philippe D'ESTAINTOT (S)</p>	<p>RUNGIS Patrick LEROY (T) Martin JARDILLIER (S)</p>	<p>SACLAY Claude MAJEUX (T) Huguette BOSESE (S)</p>	<p>SAINT-CLOUD Capucine du SARTEL a le PV de P. Pinard (Clichy-la-Garenne) (T) Laurent MONJOLE (S)</p> 
<p>SAINT-DENIS Christophe PIERCY a le PV de L. Baron (Le Pré-Saint-Gervais) (T) Antoine MOKRANE (S)</p> 	<p>SAINT-GRATIEN Julien BACHARD (Maire) (T) (S)</p>	<p>SAINT-MANDÉ Tiffany CULANG a le PV de C. Nicolas (Bourg-la-Reine) (T) Olivier DAMAS (S)</p> 	<p>SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS Philippe CIPRIANO (T) Sylvain BERRIOS (S)</p>	<p>SAINT-MAURICE Michel BUDAKCI donne PV à M. Frot (Le Plessis Tréville) (T) Cédric DAMIEN (S)</p>
<p>SAINT-OUEN Sabrina DECANTON a le PV de P. Amella (Pantin) (T) Paul MANON (S)</p> 	<p>SCEAUX Patrice PATTEE a le PV de C. Najdovski (MGP) (T) Konstantin SCHALLMOSE (S)</p> 	<p>SUCY-EN-BRIE Marie-Carole CIUNTU (Maire) (T) (S)</p>	<p>SURESNES Amirouche LAIDI (T) Sophie de LAMOTTE (S)</p>	<p>VAUCRESSON Nicolas MOREAU (T) Romain CARAYOL (S)</p>
<p>VELIZY-VILLACOUBLAY Nathalie BRAR-CHAVEAU (T) (S)</p>	<p>VERRIERES-LE-BUISSON Jean-Paul MORDEFROID, donne PV à Z. Buzidi, Au Beru, Ulers, (S)</p> 	<p>VERSAILLES Emmanuel LION (T) Eric DUPAU (S)</p> 	<p>VILLEJUIF Thierry DUBOC (T) Mostefa SOFI (S)</p> 	<p>VILLENEUVE-LA-GARENNE Emmanuelle RASSABY (T) Alain-Xavier FRANÇOIS (S)</p>
<p>VINCENNES Robin LOUVIGNÉ a le PV de J.L. Millard (Cachan) (T) Nicolas LECOMTE (S)</p> 	<p>VITRY-SUR-SEINE BENBETKA Abdallah (T) Laurence JEANNE (S)</p>	<p>YERRES Jean-Claude le ROUX (T) Jean-Paul REGEASSE (S)</p>	<p>GRAND PARIS GRAND EST CLICHY SOUS BOIS (GPGE) Olivier KLEIN (T) Samira TAYEBI (S)</p>	<p>GRAND PARIS GRAND EST LE RAINCY (GPGE) (T) Didier BELOT (S)</p>
<p>GRAND PARIS GRAND EST LIVRY GARGAN (GPGE) Henri CARRATALA (T) Quentin DELERUELLE (S)</p>	<p>GRAND PARIS GRAND EST MONTFERMEIL (GPGE) Alain SCHUMACHER (T) Marie-Claude HUART (S)</p>	<p>GRAND PARIS GRAND EST NEUILLY-PLAISANCE (GPGE) Mickaël RIGAUT (T) Pascal BUTIN (S)</p>	<p>GRAND PARIS GRAND EST NOISY-LE-GRAND (GPGE) Antoine PIROLI (T) Pascal LAGUILY (S)</p>	<p>GRAND PARIS GRAND EST ROSNY-SOUS-BOIS (GPGE) Patricia VAVASSORI (T) Olivier CAREL (S)</p>
<p>GRAND PARIS SEINE OUEST ISSY-LES-MOULINEAUX (GPSO) David DAOULAS (T) Philippe KNUSMANN (S)</p> 	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST MEUDON (GPSO) Patrick DE LA MARQUE (T) Louise BOMPAIRE (S)</p> 	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST SEVRES (GPSO) Pascale FLAMANT (T) Frank-Eric MOREL a le PV de B. Roche (GPSO) (S)</p> 	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST VILLE D'AVRAY (GPSO) CHAUVÉ Thierry SIOUFFI (T) Jean-Claude MARQUEZ (S) LOC. MAJARIW (S)</p> 	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST BOULOGNE-BILLANCOURT (GPSO) Bertrand-Pierre GALEY a le PV de H. Lievre (GPSO)</p> 

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

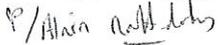
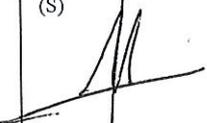
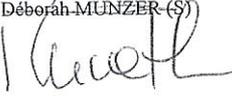
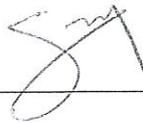
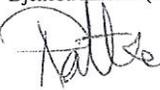
<p>GRAND PARIS SEINE OUEST BOULOGNE- BILLANCOURT (GPSO) Alain MATHIOUDAKIS (T) Tiphaine BONNIER (S)</p> 	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST CHAVILLE (GPSO) Hervé LIEVRE donne PV à B.P. Gatey (GPSO) (S)</p> 	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST VANVES (GPSO) Bernard ROCHE donne PV à F.E. Morel (GPSO) (T) (S)</p> 	<p>GRAND PARIS SUD EST AVENIR LIMEIL- BREVANNES Laurent CATHALA (Président) (T) (S)</p>	<p>Région ÎLE-DE-FRANCE Alix BOUGERET (T) Delphine BURKLI (S)</p>
<p>Département des Hauts-de- Seine Jean-Christophe FROMANTIN (T) Eric BERDOATI (S)</p>	<p>Département du Val-de- Marne Françoise LECOUFLE (T) Déborah MUNZER (S)</p> 	<p>LA METROPOLE DU GRAND PARIS Patrick OLLIER donne PV à F. Sitbon (Asnières-sur-Seine) (T) Jean-Pierre BARNAUD (S)</p> 	<p>LA METROPOLE DU GRAND PARIS Christophe NAJDOVSKI donne PV à P. Pattée (Sceaux) (T) Djeneba KEITA (S)</p> 	

TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES COMMUNES AUX DEUX BUDGETS
BUDGET PRIMITIF 2023

Article	Libellé	Budget Principal		Budget Annexe	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6215	Personnel affectés par la collectivité de rattachement			1 065 000,00 €	
62871	Remboursement frais à la collectivité de rattachement base HT sur le budget annexe			250 000,00 €	
70841	Produits de services, refacturation mise à disposition du personnel		1 065 000,00 €		
70872	Produits de services, refacturation charges communes		300 000,00 €		
	Total des flux croisés	0,00 €	1 365 000,00 €	1 315 000,00 €	0,00 €